

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 30 novembre 2018	N° 2018-724

Convocation du 23 novembre 2018

Aujourd'hui vendredi 30 novembre 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kevin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Bernard JUNCA, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET
Mme Virginie CALMELS à M. Nicolas BRUGERE
M. Michel VERNEJOUL à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
Mme Maribel BERNARD à M. Stéphan DELAUX
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID
Mme Michèle FAORO à Mme Josiane ZAMBON
Mme Magali FRONZES à Mme Gladys THIEBAULT
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Cécile BARRIERE
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à Mme Marie RECALDE
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Zeineb LOUNICI
M. Michel POIGNONEC à Mme Arielle PIAZZA
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON
M. Alain SILVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Michel LABARDIN à M. Patrick BOBET jusqu'à 10h00
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN jusqu'à 11h13
M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Pierre TURON à partir 11h15
M. André KISS à Mme Christine BOST à partir 11h30
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Dominique IRIART à 11h00
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Pierre HURMIC jusqu'à 11h30
M. Alain CAZABONNE à M. Didier CAZABONNE jusqu'à 10h45
Mme Solène CHAZAL à Mme Anne BREZILLON à partir de 11h45
M. Jean-Louis DAVID à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 10h30
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h00
M. Philippe FRAILE-MARTIN à M. Daniel HICKEL jusqu'à 11h20
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean-Jacques BONNIN à partir 11h20
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET à partir de 11h50
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL partir de 11h35
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 11h30
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 30 novembre 2018	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du foncier	N° 2018-724

Société civile immobilière (SCI) MERCURE, au capital de 152,00 euros, dont le siège est à GEMENOS (13420) Quai du Douard, Parc d'Activités - RN 8, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MARSEILLE, sous le numéro 347 827 081, dont Bordeaux Métropole détient 100% des parts sociales - Décision de nommer un gérant et de dissoudre la société - Autorisation

Monsieur Jacques MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 a précisé que la cession des parts de Sociétés civiles immobilières (SCI) entraine désormais dans le champ d'application du droit de préemption de droit commun dès lors qu'il est envisagé de céder la majorité des parts de la société, ou lorsque la cession conduit un acquéreur à détenir la majorité des parts d'une société.

Bordeaux Métropole a souhaité se saisir de cette opportunité afin d'acquérir le patrimoine nécessaire au projet d'extension de la ligne A du tramway vers l'aéroport.

Ainsi, suite au dépôt de la déclaration d'intention d'aliéner du 27 juillet 2017 par Maître Mesuron pour le compte de la SCI Mercure, Bordeaux Métropole a exercé son droit de préemption pour acquérir les 100 parts de la SCI, le terrain propriété de ladite société étant grevé par un emplacement réservé de voirie lié au projet d'extension de la ligne A du tramway vers l'aéroport.

Par acte notarié du 5 avril 2018, notre collectivité a acquis 100 % des parts sociales de la SCI Mercure, le terrain étant libre de toute location et occupation.

Bordeaux Métropole doit prochainement dissoudre ladite société pour être propriétaire du terrain en pleine propriété. Pour ce faire, un gérant doit être désigné pour engager la procédure et assurer la gestion courante de la SCI dans l'intervalle.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la loi 2015-58 du 27 janvier 2014 relative à la création des métropoles et du décret 2014-1599 du 23 décembre 2014 portant création de Bordeaux Métropole à compter du 1^{er} janvier 2015,

VU la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR),

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'urbanisme et notamment l'article L 211.5, L213-1 et suivants,

VU l'article 1846 du Code civil,

VU les arrêtés de préemption n° 2017/1260 du 27 septembre 2017 reçu en préfecture le 27 septembre 2017 et n° 2017/1265 du 28 septembre 2017 reçu en préfecture le 28 septembre 2017,

VU la délibération n° 2018-243 du 27 avril 2018 aux termes de laquelle le conseil métropolitain a notamment autorisé Monsieur le Président à faire usage du droit de préemption urbain dans les conditions fixées par la législation en vigueur,

VU l'arrêté n° 2018-BM0555 du 3 mai 2018 donnant délégation de signature à monsieur Jacques Mangon, Vice-Président de Bordeaux Métropole, responsable de la délégation thématique « urbanisme réglementaire – stratégie foncière »,

VU les statuts de la SCI Mercure,

VU l'acte notarié du 5 avril 2018 entérinant l'acquisition de la totalité des parts sociales de la SCI Mercure,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la gestion courante de la société dans l'attente de la dissolution, sans liquidation en vue de la réalisation de la transmission universelle de patrimoine au profit de l'associé unique à savoir Bordeaux Métropole,

DECIDE

Article unique : d'autoriser Monsieur Alain Juppé, Président de Bordeaux Métropole, agissant en tant que représentant de l'associé unique de la SCI Mercure, à provoquer la tenue d'une assemblée générale de ladite société, savoir :

- en vue de nommer Monsieur Jacques Mangon, Vice-président de Bordeaux Métropole, responsable de la délégation thématique « urbanisme réglementaire – stratégie foncière », gérant de la SCI Mercure,
- en vue de décider la dissolution de la SCI Mercure sans liquidation afin de réaliser la transmission universelle du patrimoine au profit de Bordeaux Métropole, en sa qualité d'associé unique.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 novembre 2018

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 DÉCEMBRE 2018	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 4 DÉCEMBRE 2018	le Vice-président,
	Monsieur Jacques MANGON

